

FPROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MATAWINIE MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance ordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **17 août 2020 à 15 h 30** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Lyne Lavoie.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Matthieu Renaud également présent.

- Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption des procès-verbaux des 13 et 31 juillet 2020
- 4 Finances
- 4.1 Fonds d'administration
- 4.2 Fonds de roulement
- 4.3 Fonds de règlement
- 4.4 Fonds de parcs et terrains de jeux
- 4.5 Dépôt du rapport budgétaire
- 5 Administration générale
- 5.1 Vente d'une partie des lots 5 623 098 et 5 625 753 à Mme Denise Ferland et M. Jean Bourdeau
- 5.2 Affectation du surplus accumulé non affecté au budget 2020
- 5.3 Mandat concernant la mise à jour du système informatique
- 6 Urbanisme et Environnement
- 6.1 Renouvellement de l'entente de partenariat avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec
- 6.2 Demande de congé à traitement différé d'un employé
- 6.3 Contribution à des fins de parc ou de terrains de jeux, pour les lots projetés 6 383 034 à 6 383 036
- 6.4 Contribution à des fins de parc ou de terrains de jeux, pour les lots projetés 6 383 656 et 6 383 657
- 7 Loisirs, Vie communautaire et Communications
- 7.1 Demande d'aide financière de la Société historique de Saint-Donat
- 7.2 Renouvellement protocole d'entente avec l'Association des propriétaires de lacs Baribeau, des Aulnes et Rochemaures
- 7.3 Animation d'automne aux deux stations de ski
- 8 Travaux publics et Parcs
- 8.1 Adoption finale du Règlement 20-1070 pour la prise en charge des chemins privés
- 8.2 Octroi de mandat pour la confection d'une réserve de sable tamisé pour la saison hivernale 2020-2021
- 8.3 Octroi d'un mandat complémentaire visant la naturalisation du barrage Baribeau
- 8.4 Octroi d'un mandat de services professionnels pour les plans et devis des travaux liés à la mise aux normes des barrages Ouareau 1 et 2 (X0004341 et X0007969)
- 8.5 Acceptation du décompte progressif numéro 5 relatif à l'appel d'offres 2019-AOP-TPP-12
- 8.6 Octroi d'un mandat pour un programme de recherche en eau souterraine
- 8.7 Dépôt de la programmation partielle de la TECQ
- 8.8 Autorisation de prélèvement au fonds de carrière et sablière pour le rechargement
- 8.9 Autorisation de prélèvement au fonds de carrière et sablière pour l'achat de glissières de sécurité
- 9 Sécurité incendie et sécurité civile
- 9.1 Remplacement d'un pompier
- 9.2 Achat de deux conteneurs de rangement
- 10 Divers
- 10.1 Dépôt du rapport d'application de la Politique de gestion contractuelle pour l'année 2019
- 10.2 Mise à jour d'une déclaration d'intérêts pécuniaires
- 11 Période d'information

1. Ouverture de la séance

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance, il est alors 16 h 45.

Il est à noter que le maire fait le choix de voter afin de respecter l'établissement du guorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

20-0817-346

Il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé, en ajoutant les points suivants:

- 6.5 Coordonnatrice en environnement
- 8.10 Avis de motion pour modifier le règlement 18-996 travaux pour la mise aux normes des barrages Ouareau 1 et 2
- 8.11 Adoption du projet de règlement 20-1071 modifiant le règlement 18-996 travaux pour la mise aux normes des barrages Ouareau 1 et 2

3. Adoption des procès-verbaux des 13 et 31 juillet 2020

20-0817-347

Il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1. que le procès-verbal du 13 juillet 2020 soit et est adopté comme déposé;
- 2. que le procès-verbal du 31 juillet 2020 soit et est adopté en remplaçant le 5^e paragraphe de la résolution numéro 20-0731-310 par la phrase suivante:

Attendu le dépôt du plan projet d'implantation, préparé par Pascal Neveu, arpenteur-géomètre, en date du 21 mai 2020 et portant le numéro 11553 de ses minutes.

4. Finances

4.1 Fonds d'administration

20-0817-348

Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés pour un montant total de 915 203,12 \$ au fonds d'administration soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Josiane Lefebvre, OMA, chef comptable et trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

<u>Signé : Josiane Lefebvre</u> Josiane Lefebvre, OMA

4.2 Fonds de roulement

20-0817-349

Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés au fonds de roulement :



Fonds de roulement au 31 juillet 2020

no chèque Date chèque Fournisseur	Montant facture	période remboursement
18461 2020-08-17 LES ENSEIGNES PROFESSIONNELLES	\$9 449.17	5
	\$9 449.17	

soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Josiane Lefebvre, chef comptable et trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

<u>Signé : Josiane Lefebvre</u> Josiane Lefebvre, OMA

4.3 Fonds de règlement

20-0817-350 Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés :

Fonds d	Fonds de Règlement numéro 15-914 : Honoraires Place Saint-Donat				
Cł	nèque	Fournisseur	Montant		
Numéro	Date				
18278	15-07-2020	Évaluation Bruyère & Charbonneau	3 449,25 \$		
18449	17-08-2020	Atelier Espace B s.e.n.c.	5 605,03 \$		
18452	17-08-2020	FNX - Innov	10 060,31 \$		
18457	1 149,75 \$				
		Total	20 264,34 \$		

Fonds de	Fonds de Règlement numéro 15-944 : Entretien de divers chemins, phase 1				
Chèque Fournisseur Mo					
Numéro	Date				
18455	17-08-2020	Excavation Marcel Clark inc.	4 772,22 \$		
		Total	4 772,22 \$		

Fonds de Règlement numéro 18-1010 : réfection réservoir d'eau potable				
Chèque Fournisseur Montant				
Numéro	Date			
18460	17-08-2020	Solmatech inc.	1 048,86 \$	
		Total	1 048,86 \$	

Fonds de Règlement numéro 19-1030 : règlement parapluie				
Cł	nèque	Fournisseur	Montant	
Numéro	Date			
18450	17-08-2020	Boisclair et fils inc.	514,63 \$	
18451	17-08-2020	Sylvain Barbeau paysagiste	632,36 \$	
18456	17-08-2020	Pavages Multipro inc.	17 368,91 \$	
18456	17-08-2020	Pavages Multipro inc.	36 260,37 \$	
18459	17-08-2020	Jobert inc.	722 968,06 \$	
		Total	777 744,33 \$	

Fonds de Règlement numéro 19-1056 : Réfection rue Principale				
Chèque Fournisseur Montai				
Numéro	Date			
18452	17-08-2020	FNX - Innov	1 207,24 \$	
		Total	1 207,24 \$	

Fonds de Règlement numéro 18-996 : Mise aux normes du barrage Ouareau					
Chèque Fournisseur Montant					
Numéro	Date				
18452	17-08-2020	FNX - Innov	2 012,06 \$		
	Total 2 012,06 \$				

Fonds de Règlement numéro 19-1042 : Aménagement d'un nouveau quai de déchargement à l'écocentre				
Chèque		Fournisseur	Montant	
Numéro	Date			
18279	15-07-2020	9088-9569 Québec inc.	282 812,79 \$	
18280	15-07-2020	Sablère 329 inc.	18 342,01 \$	
18384	17-07-2020	Hydro Semence Plus	1 293,47 \$	
18453	17-07-2020	Dec Enviro	8 769,74 \$	
18454	17-07-2020	Équipe Laurence	1 670,02 \$	
		Total	312 888,03 \$	

TOTAL	1 119 937,08 \$
-------	-----------------

soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Josiane Lefebvre, chef comptable et trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité.

<u>Signé : Josiane Lefebvre</u> Josiane Lefebvre, OMA



4.4 Fonds de parcs et terrains de jeux

Le maire et président mentionne qu'au 31 juillet 2020 le fonds de parcs et terrains de jeux s'élève à 146 666 \$.

		FONDS DE PARC 55-	TÉ DE SAINT-DONAT S ET TERRAINS DE JEUX 912-00-000			
Coldo ou 21 d	lécembre 2019	au 31	JUILLET 2020			211 732 5
soide au 31 d	ecembre 2019					211 /32
Revenus 2020	0: 10 % pour lotissemen	nt				132 797
Engagement	<u>s:</u>					
Résolution # 2	20-0528-214 fourniture e	et l'installation de système de contrôl	le d'accès électroniques et de ca	ıméras		(134 871)
Résolution # 2	20-0731-339 : acquisitior	n de décorations de Noêl				(52 494)
Résolution # 2	20-0731-341 : acquisition	n de signalisation et de matériel pou	ır le plan de signalisatio des sent	iers		(10 499)
Numéro	Date	Fournisseur	Description	Montant	Dépense	
du chèque	du chèque		<u> </u>		Net	
au cneque						
au cheque		TOTAL		- S	- \$	
au crieque		TOTAL		- \$	- \$	

4.5 Dépôt du rapport budgétaire

20-0817-351

Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport budgétaire de la Municipalité **au 31 juillet 2020**.

Le comparatif des dépenses à ce jour en fonction des années 2019-2020 est décrit au tableau ci-dessous :

С	DÉPENSES AU 31 JUILLET 2020					
	Budget dépenses	Réel au 31 juillet 2020	Solde disponible	%		
Dépenses	14 291 528	9 136 214	5 155 314			
Affectations	2 389 753	592 000	1 797 753			
total	16 681 281	9 728 214	6 953 067	58.32%		
	DÉPENSES 31 JU	ILLET 2019				
	Budget	Réel au	Solde	%		
		31 juillet 2019	disponible			
Dépenses	13 716 444	7 400 156	6 316 288			
Affectations	2 225 997	729 000	1 496 997			
total	15 942 441	8 129 156	7 813 285	50.99%		

REVENUS AU 31 JUILLET 2020					
	Budget	Réel au 31 juillet 2020	Solde disponible	%	
Revenus	16 243 815	15 034 671	1 209 144	92.56%	
	REVENUS AU 31	JUILLET 2019			
	Budget	Réel au	Solde	%	
		31 juillet 2019	disponible		
Revenus	15 634 845	13 859 692	1 775 153	88.65%	

<u>Signé : Josiane Lefebvre</u> Josiane Lefebvre, OMA

5. Administration générale

5.1 <u>Vente d'une partie des lots 5 623 098 et 5 625 753 à</u> <u>Mme Denise Ferland et M. Jean Bourdeau</u>

20-0817-352

Attendu la demande de la part de Madame Denise Ferland et Monsieur Jean Bourdeau, propriétaires du lot 5 623 133, à l'effet d'acquérir une partie des lots 5 623 098 et 5 625 753 situé sur la rue St-Michel et appartenant à la Municipalité,

Attendu que la demande concerne une partie des lots seulement, d'une superficie d'environ 325 m²;

Attendu les discussions entre les parties à cet égard;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1. de vendre une partie des lots 5 623 098 et 5 625 753 appartenant à la Municipalité au prix de 25 \$ par mêtre carré pour un montant d'environ 8 125 \$ à Madame Denise Ferland et Monsieur Jean Bourdeau;
- 2. que les honoraires du notaire soient et sont aux frais de l'acquéreur;
- 3. que le maire et le directeur général soient et sont autorisés par la présente à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents afférents à cette transaction.

5.2 Affectation du surplus accumulé non affecté au budget 2020

20-0817-353 Attendu que lors de la préparation du budget 2020, un montant de 50 000 \$ a été affecté du fonds de pavage;

Attendu que le montant affecté de 50 000 \$ aurait dû l'être au surplus accumulé affecté-fonds de pavage et non au fonds de pavage;

Attendu que le solde du surplus accumulé affecté-fonds de pavage s'élève à 29 666,12 \$ au 31 décembre 2019;

Attendu la nécessité pour la Municipalité de régulariser la situation;

Attendu la recommandation du directeur général et secrétairetrésorier en date du 13 août 2020;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1. de modifier l'affectation au budget 2020 du fonds de pavage de 50 000 \$ pour le surplus accumulé affectéfonds de pavage;
- 2. d'affecter 20 333,88 \$ du surplus accumulé non affecté au surplus accumulé affecté-fonds de pavage.

5.3 Mandat concernant la mise à jour du système informatique

20-0817-354

Attendu que le système informatique de la Municipalité doit demeurer fiable et sécuritaire pour assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux;

Attendu la nécessité de remplacer certains équipements et logiciels pour maintenir le système informatique en bon état de fonctionnement;

Attendu que ces modifications, débutées en 2019, nécessite l'intervention de main-d'œuvre spécialisée en informatique;

Attendu que la firme T3i est le fournisseur en service informatique de la Municipalité depuis plusieurs années et qu'en ce sens elle a une connaissance approfondie du fonctionnement du réseau interne;

Attendu la recommandation de M. Mickaël Tuilier, directeur général adjoint, développement durable et informatique;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un mandat de soutien informatique à la firme T3i pour la mise en place des nouveaux équipements, logiciels et serveurs afin de mettre à niveau le système informatique de la Municipalité pour un montant de 18 275 \$ avant taxes:

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au surplus accumulé non affecté.



6. <u>Urbanisme et Environnement</u>

6.1 Renouvellement de l'entente de partenariat avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec

20-0817-355

Attendu que la Municipalité souhaite demeurer partenaire avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE-Québec) dans le but de recycler les produits électroniques;

Attendu l'entente signée entre la Municipalité et ARPE-Québec en 2013;

Attendu que l'écocentre de Saint-Donat est le point de dépôt officiel d'ARPE-Québec à Saint-Donat;

Attendu la nécessité de signer une nouvelle entente avec ARPE-Québec:

Attendu la recommandation du directeur général adjoint – Développement durable à cet effet, en date du 12 août 2020;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de partenariat à intervenir avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec.

6.2 Demande de congé à traitement différé d'un employé

20-0817-356

Attendu la demande de l'employé n° 47 relative à un congé à traitement différé à partir de la mi-septembre 2021, pour une durée de trois mois, tel qu'autorisé à la convention collective;

Attendu qu'aux termes de la résolution numéro 20-0731-337, la Municipalité a procédé à l'embauche d'une conseillère en urbanisme à titre de remplaçante jusqu'en décembre 2021, permettant ainsi de combler l'absence l'employé n° 47;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement et de la directrice générale adjointe - Greffe et ressources humaines en date du 7 août 2020;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de congé à traitement différé de l'employé n° 47, du 13 septembre au 31 décembre 2021, le tout selon l'article 28.02 de la convention collective de travail qui lie les employés, cols blancs et bleus.

6.3 Contribution à des fins de parc ou de terrains de jeux, pour les lots projetés 6 383 034 à 6 383 036

20-0817-357

Attendu la demande de permis de lotissement numéro 2020-1018, déposé par monsieur Robert Ayotte pour le lotissement sur le lot 5 812 011;

Attendu qu'aux termes du paragraphe 1 de l'article 7.1 du règlement de lotissement et frais de parcs numéro 15-927, celuici prévoit que dans le cas de la délivrance d'un permis de lotissement à l'égard d'une opération cadastrale est assujettie à une contribution à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels;

Attendu qu'au lieu de cette superficie, le conseil peut exiger le paiement d'une somme égale à 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans la demande de permis suivant la méthode de calcul décrite à l'article 7.3.3 du règlement;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 4 août 2020;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de permis de construction telle que décrite au préambule de la présente résolution soit assujettie au paiement d'une somme égale au pourcentage indiqué dans la réglementation en vigueur selon la valeur inscrite au rôle d'évaluation du terrain à construire.

6.4 Contribution à des fins de parc ou de terrains de jeux, pour les lots projetés 6 383 656 et 6 383 657

20-0817-358 Modifiée le 14 septembre par la résolution 20-0914-387 Attendu la demande de permis de lotissement numéro 2020-1019, déposé par *monsieur Richard Bertrand* pour le lotissement sur le lot 5 435 975;

Attendu qu'aux termes du paragraphe 1 de l'article 7.1 du règlement de lotissement et frais de parcs numéro 15-927, celuici prévoit que dans le cas de la délivrance d'un permis de lotissement à l'égard d'une opération cadastrale est assujettie à une contribution à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels;

Attendu qu'au lieu de cette superficie, le conseil peut exiger le paiement d'une somme égale à 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans la demande de permis suivant la méthode de calcul décrite à l'article 7.3.3 du règlement;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date 4 août 2020;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de permis de construction telle que décrite au préambule de la présente résolution soit assujettie au paiement d'une somme égale au pourcentage indiqué dans la réglementation en vigueur selon la valeur inscrite au rôle d'évaluation du terrain à construire.

6.5 Coordonnatrice en environnement

20-0817-359

Attendu l'ensemble des tâches affectées au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

Attendu que pour les années à venir, les besoins relatifs à l'environnement nécessiteront une étroite supervision, notamment, la municipalisation de l'écocentre et du poste de lavage;

Attendu l'importance de combler ce besoin afin d'assurer une gestion optimale de ce service;

Attendu que la nouvelle structure organisationnelle faisant suite à l'adoption de la résolution numéro 19-1202-552 ne prévoyait pas de poste spécifique dédié à la coordination de l'environnement:

Attendu que madame Marilou Deschênes possède toutes les qualifications requises pour ce poste;

Attendu la recommandation du directeur général adjoint – Développement durable ainsi que de la directrice générale adjointe – Greffe et Ressources humaines en date du 13 août 2020;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :



- de nommer Marilou Deschênes à titre de coordonnatrice en environnement au Service de l'urbanisme et de l'environnement;
- d'autoriser le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à intervenir conformément à la Politique générale de traitement et de gestion des employés cadres.

7. Loisirs, Vie communautaire et Communications

7.1 <u>Demande d'aide financière de la Société historique de Saint-</u> <u>Donat</u>

20-0817-360

Attendu que la Société historique de Saint-Donat contribue à la sauvegarde du patrimoine de notre communauté depuis plusieurs années;

Attendu que l'organisme poursuit son travail de conservation et de sauvegarde du patrimoine Donatien et désir débuter la création d'un livre historique de Saint-Donat;

Attendu que pour ce faire, l'organisme demande une aide financière;

Attendu que la précédente aide financière a été octroyée en 2015 par la Municipalité;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications à cet effet, en date du 31 juillet 2020;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- d'octroyer un montant de 20 000 \$ pour amorcer la réalisation d'un livre historique de Saint-Donat; que la moitié de cette somme (10 000 \$) soit prélevé au surplus accumulé non affecté et que le solde soit prélevé au poste budgétaire 02-690-00-970;
- 2. d'octroyer une aide financière annuelle de 3 000 \$ sur une période de trois ans;
- 3. d'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents y afférents;
- 4. que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-690-00-970.

7.2 Renouvellement protocole d'entente avec l'Association des propriétaires de lacs Baribeau, des Aulnes et Rochemaures

20-0817-361

Attendu la demande financière de l'Association des propriétaires de lacs Baribeau, des Aulnes et Rochemaures;

Attendu que cette demande vise à soutenir le financement des frais récurrents provenant notamment de l'utilisation du terrain communautaire situé dans le secteur:

Attendu la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications en date du 13 juillet 2020;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'octroyer à l'Association des propriétaires de lacs Baribeau, des Aulnes et Rochemaures une aide financière de 1 500 \$ par année avec une entente de trois ans;
- 2. d'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents y afférents;
- 3. que les sommes pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-690-00-970.

7.3 Animation d'automne aux deux stations de ski

20-0817-362

Attendu le partenariat avec les stations de ski afin offrir de l'animation au bas des montagnes, lors de la période automnale des couleurs ;

Attendu que pour ce faire, la Municipalité doit faire appel à des amuseurs publics;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications à cet effet, en date du 12 août 2020;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de d'octroyer le contrat visant à offrir un service d'amuseurs publics lors des fins de semaine du 26 et 27 septembre, du 3 et 4 octobre ainsi que du 10 et 11 octobre, à l'entreprise Animation Richard Lacroix pour un montant de 15 080 \$ plus les taxes applicables.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-702-90-350.

8. Travaux publics et Parcs

8.1 <u>Adoption finale du Règlement 20-1070 pour la prise en charge des chemins privés</u>

20-0817-363

Proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que le *règlement* numéro 20-1070 pour la prise en charge des chemins privés soit et est adopté comme déposé.



8.2 Octroi de mandat pour la confection d'une réserve de sable tamisé pour la saison hivernale 2020-2021

20-0817-364

Attendu que le Service des travaux publics et des parcs doit prévoir une réserve de sable tamisé servant d'abrasif pour la prochaine saison hivernale;

Attendu le processus d'appel d'offres sur invitation auprès de 4 entreprises de la région, la réception et l'analyse de la seule soumission reçue et que celle est conforme;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs en date du 10 août 2020;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'octroyer le mandat pour la confection d'une réserve de sable tamisé pour la saison hivernale 2020-2021 à la seule entreprise à avoir déposé une soumission, soit Excavation M.A. St-Georges Inc., au prix de 7,75 \$ la tonne métrique avant taxes, pour un besoin de 10 000 tonnes métriques, portant le montant total à 77 500 \$, plus les taxes applicables;
- 2. que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-330-00-622.

8.3 Octroi d'un mandat complémentaire visant la naturalisation du barrage Baribeau

20-0817-365

Attendu que plusieurs citoyens du secteur ont manifesté leur souhait de végétalisation à la suite des travaux au barrage Baribeau;

Attendu que les nouvelles pratiques incluent généralement la végétalisation des berges de certains ouvrages;

Attendu que pour ce faire, il est nécessaire d'obtenir l'accompagnement d'une firme d'ingénierie pour les demandes aux ministères et la mise en forme des plans et devis;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs à cet effet, en date du 12 août 2020;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat pour l'accompagnement et la mise en forme de plans et devis visant la naturalisation des environs du barrage Baribeau à la firme FNX Innov pour un montant maximal de 12 000 \$ avant toutes taxes;

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au règlement d'emprunt 18-994.

8.4 Octroi d'un mandat de services professionnels pour les plans et devis des travaux liés à la mise aux normes des barrages Ouareau 1 et 2 (X0004341 et X0007969)

20-0817-366

Attendu la planification des travaux à effectuer aux barrages Ouareau, inclus à l'annexe du Règlement d'emprunt numéro 18-996 Pourvoyant à l'exécution des travaux pour la mise aux normes des barrages Ouareau 1 et 2 (X0004341 et X0007969);

Attendu la nécessité de procéder à des travaux complémentaires de mise aux normes visant à l'installation de 4 indicateurs de position des vannes ainsi que le remplacement des estacades en fin de vie utile;

Attendu que ces travaux doivent être effectués rapidement et qu'en conséquence, l'accompagnement d'une firme d'ingénierie est nécessaire;



Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs en date du 13 août 2020;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat complémentaire de services d'ingénierie pour l'accompagnement et la mise en forme de plans, devis, documents d'appel d'offres et surveillance visant l'installation de 4 indicateurs de position des vannes ainsi que le remplacement des estacades des barrages Ouareau 1 et 2 (X0004341 et X0007969) à la firme FNX-Innov pour un montant maximal de 10 000 \$ avant toutes taxes.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au Règlement d'emprunt numéro 18-996 Pourvoyant à l'exécution des travaux pour la mise aux normes des barrages Ouareau 1 et 2 (X0004341 et X0007969).

8.5 <u>Acceptation du décompte progressif numéro 5 relatif à l'appel d'offres 2019-AOP-TPP-12</u>

20-0817-367

Attendu la réception du décompte progressif numéro 5 de l'entrepreneur Jobert Inc. pour les travaux réalisés dans la période du 6 juillet au 7 août 2020;

Attendu l'adoption de la résolution 20-0713-299 lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2020 autorisant des travaux contingents dans le cadre de l'appel d'offres 2019-AOP-TPP-12;

Attendu que les quantités soumises reflètent les travaux réalisés;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs à cet effet, en date du 13 août 2020;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'approuver le décompte numéro 5, soumis par Jobert Inc., en lien avec les travaux de l'appel d'offres 2019-AOP-TPP-12 au montant de 722 968,06 \$ et d'en autoriser le paiement;
- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au Règlement d'emprunt 19-1030.

8.6 Octroi d'un mandat pour un programme de recherche en eau souterraine

20-0817-368

Attendu l'utilité d'évaluer le potentiel de différentes alternatives à un traitement de l'eau potable complexe ou onéreux et de trouver de nouvelles sources d'eau potentielles pour les besoins futurs de la Municipalité;

Attendu la nécessité d'octroyer un mandat complémentaire visant la réalisation d'une étude écologique d'un site exploratoire potentiel, la préparation d'un devis d'appel d'offres, la supervision des travaux de forage et la conception d'un rapport hydrogéologique conséquent;

Attendu que la recherche en eau souterraine est inscrite dans notre programmation quinquennale de la TECQ et qu'elle est prioritaire;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs à cet effet, en date du 13 août 2020;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'octroyer le mandat complémentaire pour le programme de recherche en eau souterraine à la firme FNX Innov pour un montant maximal de 20 500 \$ avant taxes; 2. que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées à la contribution gouvernementale du programme TECQ, dans le cadre de la programmation partielle 2019-2023.

8.7 <u>Dépôt de la programmation partielle de la TECQ</u>

20-0817-369

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce Guide pour recevoir la contribution gouvernementale confirmée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager les gouvernements du Canada et du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°1 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

8.8 <u>Autorisation de prélèvement au fonds de carrière et sablière pour le rechargement</u>

20-0817-370

Attendu la demande d'entretien du chemin déposée par une résidente du chemin Joseph-Hubert;

Attendu que la création d'un nouveau projet domiciliaire au bout de ce chemin entraîne un nouvel achalandage et le passage de plusieurs camions lourds;

Attendu que le rechargement de ce chemin est nécessaire et qu'il peut être réalisé par le Service des travaux publics et des parcs;



Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs en date du 13 août 2020;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de 1 600 tonnes de pierre concassée, pour un montant maximal de 19 200 \$ avant toutes taxes, auprès de Sintra Inc., et que pour ce faire, les sommes soient prélevées au fonds de carrière et sablière.

8.9 <u>Autorisation de prélèvement au fonds de carrière et sablière pour l'achat de glissières de sécurité</u>

20-0817-371

Attendu la demande d'installation de glissières de sécurité déposée par un résident du chemin Cloutier afin de protéger les résidences construites en contre-bas;

Attendu que lors du passage des camions de déneigements, il y a un risque réel d'endommager lesdites propriétés;

Attendu que les clôtures à neige acquises et installées à chaque année par les propriétaires ne parviennent pas à résister aux assauts du chasse-neige;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs en date du 13 août 2020;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'autoriser l'achat de glissières de sécurité et des accessoires connexes, pour un montant maximal de 6 351,96 \$ avant toutes taxes, auprès de l'Entreprise Ployard 2000 Inc.;
- 2. que pour ce faire, les sommes soient prélevées au fonds de carrière et sablière.

8.10 <u>Avis de motion pour modifier le règlement 18-996 - travaux pour la mise aux normes des barrages Ouareau 1 et 2</u>

Avis de motion est donné par Luc Drapeau à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal un projet de règlement pour modifier le règlement 18-996 - travaux pour la mise aux normes des barrages Ouareau 1 et 2 sera présenté.

8.11 Adoption du projet de règlement 20-1071 modifiant le règlement 18-996 - travaux pour la mise aux normes des barrages Ouareau 1 et 2

20-0817-372

Proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement numéro 20-1071 modifiant le règlement 18-996 - travaux pour la mise aux normes des barrages Ouareau 1 et 2 soit et est adopté comme déposé.

9. <u>Sécurité incendie et sécurité civile</u>

9.1 Remplacement d'un pompier

20-0817-373

Attendu le départ de Jérémie Grondin à titre de pompier à temps partiel;

Attendu qu'afin d'assurer le bon fonctionnement des équipes lors d'interventions du Service de sécurité incendie et de sécurité civile, un remplacement s'impose par l'embauche d'une nouvelle ressource;

Attendu la recommandation du directeur du Service sécurité incendie et de sécurité civile à cet effet, en date du 31 juillet 2020:

Attendu qu'il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Alexis Chevrier à titre de pompier au Service de sécurité incendie et de sécurité civile de Saint-Donat, aux conditions établies par la Municipalité à ces fins, à savoir

- qu'il débutera à l'échelon 5 de l'échelle salariale du Service, considérant qu'il possède déjà la formation nécessaire;
- 2. qu'il ne pourra exercer un emploi de pompier à temps partiel dans une autre Municipalité;
- 3. qu'il doit résider sur le territoire de la Municipalité de Saint-Donat.

9.2 Achat de deux conteneurs de rangement

20-0817-374 Attendu que les espaces de rangement pour les articles de la patrouille nautique sont insuffisants pour le moment;

Attendu que les besoins grandissant en matière de signalisation, clôtures et divers matériaux pour le Service des travaux publics et des parcs;

Attendu qu'il convient d'entreposer adéquatement les matériaux et équipements afin de les préserver et d'en éviter le vol;

Attendu la recommandation des directeurs du Service sécurité incendie et sécurité civile et du Service des travaux public et parcs à cet effet en date du 13 août 2020;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1. de permettre l'achat de deux conteneurs usagés auprès de l'entreprise ATS Container Services, pour un montant de 5 850 \$ avant toutes taxes applicables;
- 2. que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au surplus accumulé non affecté.

10. <u>Divers</u>

10.1 <u>Dépôt du rapport d'application de la Politique de gestion</u> contractuelle pour l'année 2019

Le directeur général et secrétaire-trésorier procède au dépôt d'un rapport concernant l'application de la Politique de gestion contractuelle pour l'année 2019, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec.

10.2 Mise à jour d'une déclaration d'intérêts pécuniaires

Le directeur général et secrétaire-trésorier procède au dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de Stéphanie Dionne, mise à jour en date du 12 août 2020.

11. Période d'information

12. Période de questions

1. Madame Johanne Laberge nous a transmis un courriel pour avoir des informations concernant le projet du golf.



13. <u>Fermeture de la séance</u>

20-0817-375		Il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 17 h 30.	
	Joé Deslauriers	Matthieu Renaud	
	Maire	Directeur général et secrétaire-trésorier	